

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2021

FINANCES

**8 / 21\_239 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 APRÈS BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - BUDGET OICE**

**L'an deux mille vingt et un, le treize décembre**

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame le Maire en date du 7 décembre 2021.

Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL    Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Mathieu VIDAL, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Geneviève MARTY, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Laurence PLAS, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Betty HECKER, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER

Membres excusés :

Jean-Christophe DELAUNAY donne pouvoir à Laurence PUJOL  
Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE  
Jean ESQUERRE donne pouvoir à Jean-Michel BOUAT

Membre(s) absent(s) :

Esméralda LAPEYRE  
Marie-Corinne FORTIN  
Odile LACAZE

FINANCES

Envoyé en préfecture le 20/12/2021  
Reçu en préfecture le 20/12/2021  
Affiché le 20/12/2021  
ID : 081-218100048-20211213-DEL\_8\_21\_239-DE

**8 / 21\_239 - DÉCISION MODIFICATIVE 2021 N°1 APRÈS BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - BUDGET OICE**

référence(s) :

Commission ressources - organisation du 30 novembre 2021

**Service pilote : Budgets annexes**

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s) : Roland GILLES

**Roland GILLES, rapporteur,**

Il est soumis à votre examen le projet de décision modificative 2021 n°1 après budget supplémentaire des opérations immobilières à caractère économique (OICE).

Il est proposé au Conseil municipal les réajustements suivants :

**Section de fonctionnement :**

recettes :

compte 7083 – E128 – Locations diverses	- 17 000,00
compte 774 – E199 – Subvention d'équilibre	+ 17 000,02
<b>total recettes</b>	<b>+ 0,02</b>

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le projet de la décision modificative 2021 n° 1 après budget supplémentaire de l'OICE tel qu'il est présenté ci-dessus.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

## **APPROUVE**

ladite décision modificative 2021 N°1 après budget supplémentaire du budget OICL telle que présentée ci-dessus faisant apparaître un crédit de recettes de + 0,02 € en section de fonctionnement.

**Nombre de votants : 40**

**Marie-Corinne Fortin ne participe pas au vote.**

**Abstentions : 9 (le groupe "Collectif citoyens écologistes et gauche rassemblée", le groupe "Communistes et Républicains" et Frédéric Cabrolier)**

**Unanimité**

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Olivier LEVREY

Directeur général mutualisé  
Ville d'Albi et Communauté d'agglomération de l'Albigeois

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.*